

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

-----  
**VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Seize, le 04 Février à 20 heures 30, le Co : *J. Daniel*  
conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence  
de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents :

J. Daniel, F. Ballester, D. Guillerme, AM Goujon, M. Foidart, F. Téroute, J. Grévès, P. Cormier, F.  
Hervé, A. Buzaré, L. Monnerie, G. Thiery, D. Renouf, D. Capart, L. Médica, Z. Dano, MC Couf, M.F  
Guillemot, AM Garangé C. Jourdain, C. Pecchia, V. Robin Cornaud, R. Hénault, M. Le Teuff, M.  
David, Laure Détrez, PY Le Grogneq, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

Patrick Guilbaudeau	«	«	à François Aubertin
Sonia Caroff	«	«	à Pascal Cormier
Jean-Jacques Marteil	«	«	à Jacques Grévès
Pierrick Le Dro	«	«	à Caroline Pecchia

Absente : Marie-Madeleine Prévost

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 28 Janvier 2016  
Date de l'affichage : 28 Janvier 2016  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 32

-----  
**2016\_20 : Site des Etangs du Loc'h : Renouvellement du classement en Réserve Naturelle  
Régionale et reconduction de la labellisation comme ERB/Espaces Remarquable de Bretagne**

Rapporteur : *J. Daniel*

Le Site des Etangs du Petit et du Grand Loc'h a été classé par la Région Bretagne en Réserve  
Naturelle Régionale en Décembre 2008. Il bénéficie, depuis lors du label : « Espace Remarquable de  
Bretagne ». D'une superficie de 117,56 ha, ce site a été classé pour une durée initiale de 6 ans.

Le plan de gestion qui y a été mis en œuvre pour 6 ans devait se terminer à la fin 2014, il a toutefois  
été un peu prolongé.

Réuni en assemblée plénière, le 17 Novembre dernier, le Comité Consultatif de Gestion de la  
Réserve a approuvé l'exécution du plan de gestion écoulé et s'est prononcé pour un futur plan de  
gestion pour les 5 années à venir après un passage devant le CSRPN (Comité Scientifique Régional  
du Patrimoine Naturel).

La Région Bretagne, autorité de classement des Réserves Naturelles Régionales, a décidé, dans un  
souci de meilleur ajustement de sa stratégie politique au bénéfice des Espaces Remarquables de  
Bretagne, de porter à 10 ans la durée du classement en remplacement des 6 ans initiaux.

La nouvelle Assemblée Régionale, récemment élue, devra se prononcer lors de sa session de mars 2016 sur l'attribution de ce classement au site de Guidel pour les années 2015 à 2025. Elle ne pourra toutefois délibérer valablement sans avoir reçu auparavant un accord écrit sur cette proposition de la part des différents propriétaires concernés (Le Département du Morbihan, Le Conservatoire du Littoral, La Fondation Nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage et la Ville de Guidel).

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur la demande de prolongation pour une durée de 10 ans (2015-2025) de la labellisation par la Région Bretagne du Site des Etangs du Loc'h comme Espace Remarquable de Bretagne.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 14 janvier 2016 ;

DONNE un avis favorable à la demande de prolongation pour une durée de 10 ans (2015-2025) de la labellisation par la Région Bretagne du Site des Etangs du Loc'h comme Espace Remarquable de Bretagne.

**Adopté à l'unanimité.**

-----  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
GUIDEL, le 08 Février 2016  
Le Maire,  
François AUBERTIN

